

Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

DIMANCHE 16 JUIN 2019 GRAND PRIX SCC CHIENS DE CHASSE

EXPOSITION CANINE AVEC ATTRIBUTION DU CACS
DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

LAMOTTE BEUVRON - SOLOGNE

JURY PRESSENTI

3^{ème} GROUPE

Spéciale Fox Terriers à poil lisse et à poil dur.....Christian MASUEZ
Jagdterrier - Terrier de Chasse Allemand.....Jean-Pierre BOITARD
Révérend Russell et Jack Russell.....Raymond SOULAT

4^{ème} GROUPE

Teckels.....Sylvie DUPOUY

6^{ème} GROUPE

Spéciale Basset Hound, Spéciale Chiens Courants Europe de l'Est
(Transylvanie, Pologne, Slovaquie, Serbie, Allemagne, Basset des Alpes, ...)
Saint Hubert, Grand et Petit Griffons Vendéens, Basset Artésien Normand,
Griffons Nivernais, Rhodesian Ridgeback.....Jean-Pierre BOITARD
Dalmatien.....Claude GRASSET
Grand et Petit Bleu de Gascogne, Basset Fauve de Bretagne,
Basset Bleu de Gascogne, Ariégeois, Beagle, Beagle Harrier, et races non nommées.....Gérard THONNAT

7^{ème} GROUPE

Spéciale Braque Allemand.....Bruno VENTO
Spéciale Drahthaar, Spéciale Epagneul de St Usuge.....Christian MASUEZ
Spéciale Vizsla Braque Hongrois poil ras et poil dur, Spéciale Langhaar,
Spéciale Petits et Grands Epagneuls de Münster.....Jean ARCHAMBAULT
Spéciale Braque d'Auvergne, Spéciale Braque du Bourbonnais,
Braque de l'Ariège, Braque de Burgos, Braque Italien, Braque St Germain.....Bernard GARCIA
Spéciale Griffon Korthals.....Pierre DEBRET
Spéciale Epagneul Breton, Spéciale Setter Gordon, Spéciale Epagneul Français.....Pierre JANICOT
Spéciale Setter Irlandais.....Jacques BEILLARD
Spéciale Setter Anglais.....Jean-Yves GUILHEMJOUAN
Spéciale Pointer.....Vincent BALME
Braque de Weimar, Barbu Tchèque, Pudelpointer, Braque Slovaque,
Chien d'Arrêt Portugais.....Claude GRASSET
Spéciale Epagneul Picard, Bleu de Picardie et Pont Audemer,
Spéciale Braque Français, Spinone et races non nommées.....Camille WITZMANN

8^{ème} GROUPE

Spéciale Retrievers : Golden, Labrador, Poil Boucle, Poil Plat ,
Chesapeake, Nouvelle Ecosse, Spéciale Wachtelhound.....Monique LEGRAND - LELOUP
Spéciale Spaniels : Cocker Anglais, Cocker Américain, Springer Spaniel,
Field Spaniel, Welsh Spaniel.....Patricia BALLARDINI
Spéciale Lagotto Romagnolo, Barbet et autres chiens d'eau
Portugais, Américain, Espagnol, Irlandais, Frison.....Jean-Paul CITERNE

*La société organisatrice se réserve le droit de modifier la composition du jury,
notamment en fonction du nombre des engagements ou en cas de force majeure.*

Renseignements : 02.38.73.15.14

secretariatsologne@chiens-du-centre.fr



Engagements en ligne : www.sccexpo.fr

Tarif réduit jusqu'au 18 mai puis clôture finale le 1^{er} juin

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra dans le cadre du Game Fair à Lamotte Beuvron (Loir et Cher) le dimanche 16 juin 2019
La séance de confirmations seules aura lieu la veille samedi au même endroit, de 14h30 à 16h30.

ARRIVÉE ET JUGEMENT - Entrée des chiens à partir de 8 h 00. Les jugements commenceront à 9 h 30 précises.

LOGEMENT - L'exposition sera organisée sans cages fournies.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17 h 30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures après versement d'une caution de 10 €. Les chiens non classés pourront sortir de l'exposition dès la fin du jugement de leur race.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION - Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que l'organisateur devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Teckel nain et kaninchen), sans distinction de sexe, engagés obligatoirement en classe individuelle et appartenant au même propriétaire ou équipage.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement au secrétariat (voir au recto) avant la date de clôture par mandat-lettre, chèque bancaire ou chèque postal. Pour les exposants étrangers : mandat international exclusivement. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : la clôture des engagements est fixée au 1er juin 2019 (tarif réduit jusqu'au 18 mai). Tout engagement parvenant après cette date sera refusé.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements : des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de

l'Exposition est formellement interdite ;

d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officiers seuls sont responsables personnellement. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir déclaré le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Cl. Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent», et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de

chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : 12 mois sauf :

Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr. 8 : Retrievers _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 76 € qui restera acquise à l'organisateur si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - L'organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'organisateur ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Depuis le 1er Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine à l'exception de ceux nés en France avant le 28/8/08.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens venant de l'étranger.



CENTRALE CANINE & ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE CENTRE - VAL DE LOIRE
Affiliée à la Société Centrale Canine - Reconnue d'utilité publique

DEMANDE D'ENGAGEMENT EXPOSITION CANINE NATIONALE CACS LAMOTTE BEUVRON - 16 JUIN 2019

Pour les engagements papier, merci de les adresser à Corinne DUNEAU - ACTCVL - 60 rue Jean Jaurès - 45400 FLEURY LES AUBRAIS

PHOTOCOPIES ACCEPTÉES.

Clôture des engagements : 1^{er} Juin 2019 (date de réception) - tarif réduit jusqu'au 18 mai (cachet de la Poste faisant foi)

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____ Cadre réservé à l'organisateur

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : _____ Taille : _____ Couleurs : _____ Nature du poil : _____
Parson/Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Teckels, Braques Français Cocker, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais Teckels, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Segugios Français, Retrievers Italiano, Retrievers, Chien d'Eau Portugais.

Inscription Gratuite pour les Barbets et les Braque du Bourbonnais sous réserve d'être faite par courrier postal à l'adresse : ACTCVL - Corinne Duneau - 60 rue Jean Jaurès - 45400 Fleury les Aubrais

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail : _____

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION			
le tarif dégressif s'applique si les chiens appartiennent au même propriétaire	jusqu'au 18/05	après le 18/05	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris) (sauf puppy, baby et vétérân)	39 €	46 €	
2 ^e chien/3 ^e chien (sauf puppy, baby et vétérân)	33 €	39 €	
4 ^e ou suivants (sauf puppy, baby et vétérân)	29 €	35 €	
Puppy, Baby, Vétérân	27 €	33 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	22 €		
Meute avec 6 chiens en individuelle	62 €		
Chien supplémentaire dans la meute	gratuit		
Jeune présentateur	10 €		
Réduction de 10 % aux membres de l'ACTCVL à jour de leur cotisation de l'année en cours. (n° carte : _____)			
Total des engagements			

Classe : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétérân
Ne concourant pas Meute Confirmation

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30 si mon chien est classé

Fait à _____ le _____ Signature du propriétaire :

**Une entrée avec l'engagement d'un chien,
une seconde entrée avec trois chiens ou plus**

JOINDRE OBLIGATOIREMENT sous peine de voir votre engagement refusé

- Le règlement de vos engagements
- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux qui ont un numéro de pedigree étranger (quel que soit le pays) (ou photocopies du passeport)
- Les photocopies des justificatifs pour l'engagement en classes Champion et Travail

Ci-joint règlement des engagements ci-dessus désignés par
 Chèque CCP
Libellé à l'ordre de l'ACTCVL

Paires, couples, Lots d'affixe et de reproduction : gratuit.
inscription au secrétariat le jour de l'exposition.

Carte accompagnateur : il est possible d'acheter des billets en ligne sur le site "gamefair.fr" rubrique "billetterie 2019"

Il ne vous sera pas adressé d'accusé de réception. Votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.

Confirmations seules le samedi 15 juin (35 €) : inscriptions sur www.sccexpo.fr
(ou télécharger l'imprimé spécial à retourner à Corinne DUNEAU - ACTCVL 60 rue Jean Jaurès - 45400 FLEURY LES AUBRAIS Libeller le titre de paiement à ACTCVL)

Renseignements à fournir pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

Les récompenses exigées devront avoir été obtenues avant le 31 mai 2019

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e catégorie

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{er} ou 2^e catégorie.

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{er} ou 2^e catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 pts.

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

CLASSE CHAMPION

Le titre de Champion doit être homologué au plus tard le 31 mai 2019

Joindre impérativement la copie SCC ou FCI du titre ouvrant droit à la classe travail ou à la classe champion. En l'absence de ces justificatifs, le chien sera inscrit en classe ouverte.

Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

14-15-16 Juin 2019

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE



RENAULT
CENTRE D'ESSAIS



Royaume du Maroc
à l'honneur

Village exposants
560 stands



Dîner Spectacle
Samedi 15 juin
Réservations 01 41 40 31 28

LAMOTTE BEUVRON - SOLOGNE

L'exposition Nationale avec attribution de CACS de la SCC «**Grand Prix SCC des Chiens de Chasse 2019**» se tient dans le cadre du Game Fair, manifestation prestigieuse consacrée à la chasse en pleine Sologne, à Lamotte Beuvron, accueilli sur le Parc Equestre Fédéral de la Fédération Française d'Équitation. L'exposition réservée aux chiens de chasse est organisée pour la seconde fois par la **Société Centrale Canine avec l'appui de l'Association Canine Territoriale Centre Val de Loire et le partenariat de Larivière Organisation et de Proplan.**

Une vingtaine de juges spécialistes apporteront leur compétence pour juger les chiens présentés, lors de nombreuses spéciales de race, illustrant ainsi l'appui des clubs de race pour cette initiative. Deux races, le Barbet et le Braque du Bourbonnais seront mises à l'honneur et pourront s'engager gratuitement à l'exposition.

L'espace disponible restreint nécessitera d'une part de limiter le nombre de chiens acceptés (600 l'année dernière) d'autre part que dans certains cas plusieurs juges utilisent le même ring, l'un à la suite de l'autre. Après les jugements sans arrêt de 9 h 00 à 14 h 00, le ring d'honneur accueillera à 14 h 30 la présentation ensemble toutes les meutes présentes au Game Fair, qu'elles soient inscrites au village de race ou à l'exposition. Ensuite, le ring sera réservé aux délections essentielles : meilleurs chiens en classe travail, des jeunes, des meilleurs de race et des meilleurs de l'exposition. Les partenaires institutionnels et professionnels participeront à la dotation des chiens distingués.

Parking assuré pour les propriétaires des chiens engagés. Entrée des chiens à partir de 8 h 00, jugements à partir de 9 h 00.

Une séance de confirmations toutes races sera organisée la veille, samedi 15 juin, de 14 h 30 à 16 h 30, au même endroit sur le Game Fair.

Pour tout renseignement, l'adresse mail sera sans doute le lien le plus efficace :

secretariatsologne@chiens-du-centre.fr

Mais vous pourrez aussi contacter les personnes suivantes :

Corinne Duneau 02.38.73.15.14 (le soir)

Cathy Malagré 06.81.91.06.65

Christian Malcoëffe 06.62.63.35.24

Imre Horvath 02.47.59.43.97

**Attention : exposition à l'extérieur,
météo non garantie.**

**Cages non fournies ou en petit nombre,
prévoyez vos propres équipements**



PURINA
PRO PLAN



Engagements en ligne : **www.sccexpo.fr**

Tarif réduit jusqu'au 18 mai puis clôture finale le 1^{er} juin